



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La laïcité et les valeurs de la République à l'École

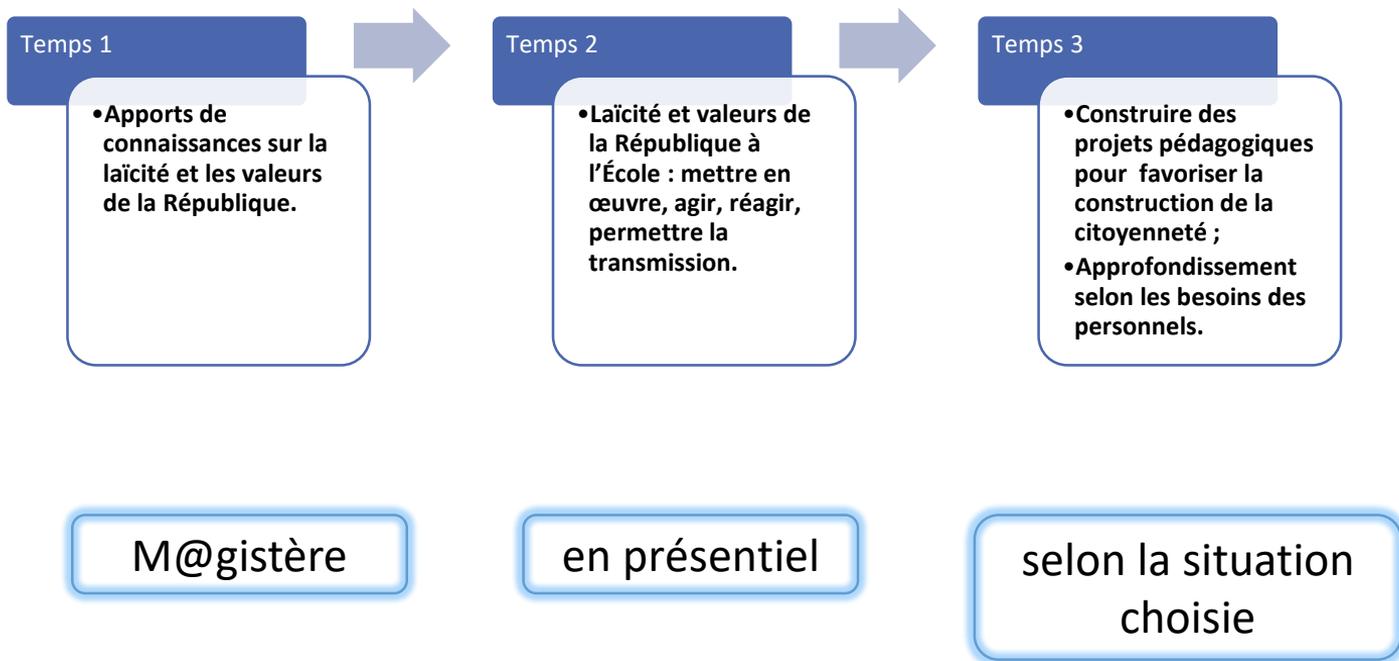
**Plan national de formation**

2022-2026

Formation académique –temps 2 - STAGE FIDIR NORD ET SUD– JUILLET 2022

---

# Une formation académique en trois temps



# Un plan national inscrit dans un contexte spécifique



Manifestation pour soutenir les victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo le 10 janvier 2015, Toulouse. • Crédits : Frederic Maligne- Getty

Une série d'attentats : janvier 2015... novembre 2015... juillet 2016... octobre 2020



Place de la République, à Paris, le dimanche 11 janvier 2015. REUTERS/Stephane Mahe

Une crise sanitaire longue

Classe à distance et risques



Tout le monde

- Lucas #2 15:31 pour vous inculquer le contraire ce que vos putes de prof vous disent et que ce gouvernement enjuivée paie vive hitler
- Booba vs ?? #2 15:31 Ptdr
- Lucas #2 15:32 cours de chant
- Maxence #5 15:32 Mdrrrr



Vif[es]rus : (in)certitudes en situation de pandémie Université Lyon 2



Hommage national en Sorbonne à Samuel Paty, 21 octobre 2020 Site de l'Élysée

Vous êtes ici / Accueil - EMC >

**Continuité pédagogique : développer l'esprit critique pour mieux lutter contre la désinformation, les Fake news, le complotisme ...**

Contexte : comme dans les situations de crise, apparemment sur les réseaux sociaux des discours dangereux qui prouvent de faux conseils et de fausses informations. La situation exceptionnelle que nous connaissons et l'implication totale de la presse et des médias, qu'ils soient traditionnels, sont propices au développement des rumeurs et des fausses informations. Le travail à distance pour ainsi mettre les élèves en situation d'être sensibilisés à ces discours, il est donc possible de travailler en apprenant avec eux dans le cadre de la continuité pédagogique et de permettre aux élèves de développer un esprit critique.

Tous nos propos ont des références à des outils qui peuvent être utilisés à distance et des blancs plus élaborés : cette page est ouverte à tous.

Pour trouver les dernières informations fiables sur le Coronavirus, le CNRS publie des informations régulières qui peuvent être l'objet d'une exploration (Géométrie, Géographie, EMC...). **Consignes :** voir le [texte scientifique](#) CP

# Objectifs du plan national de formation sur la laïcité et les valeurs de la République

**Former tous les personnels** sur les valeurs de la République et sur le cadre de leur mise en œuvre

**Construire une culture partagée** entre tous les agents de l'Éducation nationale

**Savoir agir, réagir, signaler** les atteintes à la laïcité ou aux personnels

**Transmettre et faire partager les valeurs de la République**

# Ce que nous allons aborder sur la demi-journée

- Retour sur le magistère et reprise des questionnements.
- Réfléchir à partir de situations : comprendre comment agir.
- Travailler collectivement à l'éducation à la citoyenneté, en parcours.

## **Temps 3**

# Pour vous ...

## 1 D

1. Une bonne compréhension de la laïcité est la garantie d'un climat scolaire apaisé.
2. La laïcité est un concept marqué idéologiquement, je lui préfère la tolérance.
3. La laïcité permet de protéger les élèves et de rassurer les parents, en leur donnant confiance dans l'école.
4. Il m'apparaît compliqué de faire partager les valeurs de la République aux élèves.
5. L'École est le lieu d'une neutralité absolue des valeurs y compris religieuses pour tous.
6. L'apprentissage des valeurs de la République est réservé à certaines disciplines ou à des activités clairement identifiées.

## **Sélectionnez celle(s) à laquelle ou auxquelles vous avez déjà été confrontés au sein de l'école / l'établissement en tant qu'enseignant ou personnel :**

- Un refus de suivre un cours ou une contestation de son contenu en invoquant une croyance religieuse par un élève ou un parent.
- L'expression d'un refus (travail, prise de parole) ou des pressions spécifiques à l'égard des filles.
- Une demande en lien avec la religion (nourriture, composition de chambre) à la cantine ou en voyage scolaire.
- Un élève portant ou arborant un signe religieux ostensible ou qui s'y apparente de par son comportement.
- Du prosélytisme ou des pressions religieuses exercées par un ou des élèves sur d'autres élèves ou d'autres personnels.
- Des revendications ou des expressions qui témoignent d'une pratique communautaire.
- Des paroles racistes et/ou antisémites prononcées lors ou en dehors des cours.
- A un absentéisme régulier ou évitement d'un cours ou encore sur un jour de la semaine.

## **Parmi les situations suivantes, pour laquelle ou lesquelles avez-vous le sentiment de ne pas savoir apporter une réponse ou de pouvoir vous sentir en difficulté :**

- Un refus de suivre un cours ou une contestation de son contenu en invoquant une croyance religieuse par un élève ou un parent.
- L'expression d'un refus (travail, prise de parole) ou des pressions spécifiques à l'égard des filles.
- Une demande en lien avec la religion (nourriture, composition de chambre) à la cantine ou en voyage scolaire.
- Un élève portant ou arborant un signe religieux ostensible ou qui s'y apparente de par son comportement.
- Du prosélytisme ou des pressions religieuses exercées par un ou des élèves sur d'autres élèves ou d'autres personnels.
- Des revendications ou des expressions qui témoignent d'une pratique communautaire.
- Des paroles racistes et/ou antisémites prononcées lors ou en dehors des cours.
- A un absentéisme régulier ou évitement d'un cours ou encore sur un jour de la semaine.

# Retour sur le m@gistère et les questionnements

Les points importants à retenir pour une culture partagée sur la laïcité et les valeurs de la République à l'École,

Penser l'enfant et l'adolescent

*La laïcité est un principe de droit politique qui pose et organise l'égalité de toutes les options spirituelles, leur liberté d'expression et leur coexistence*

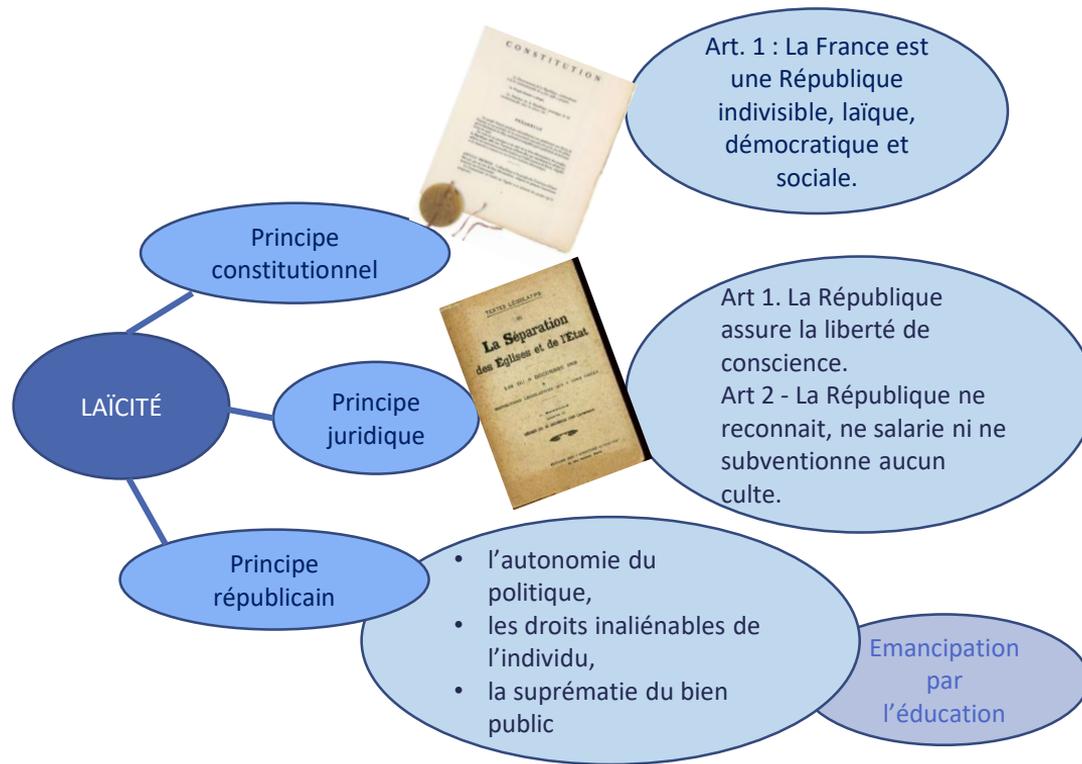
Donc un principe de séparation s'incarne par :



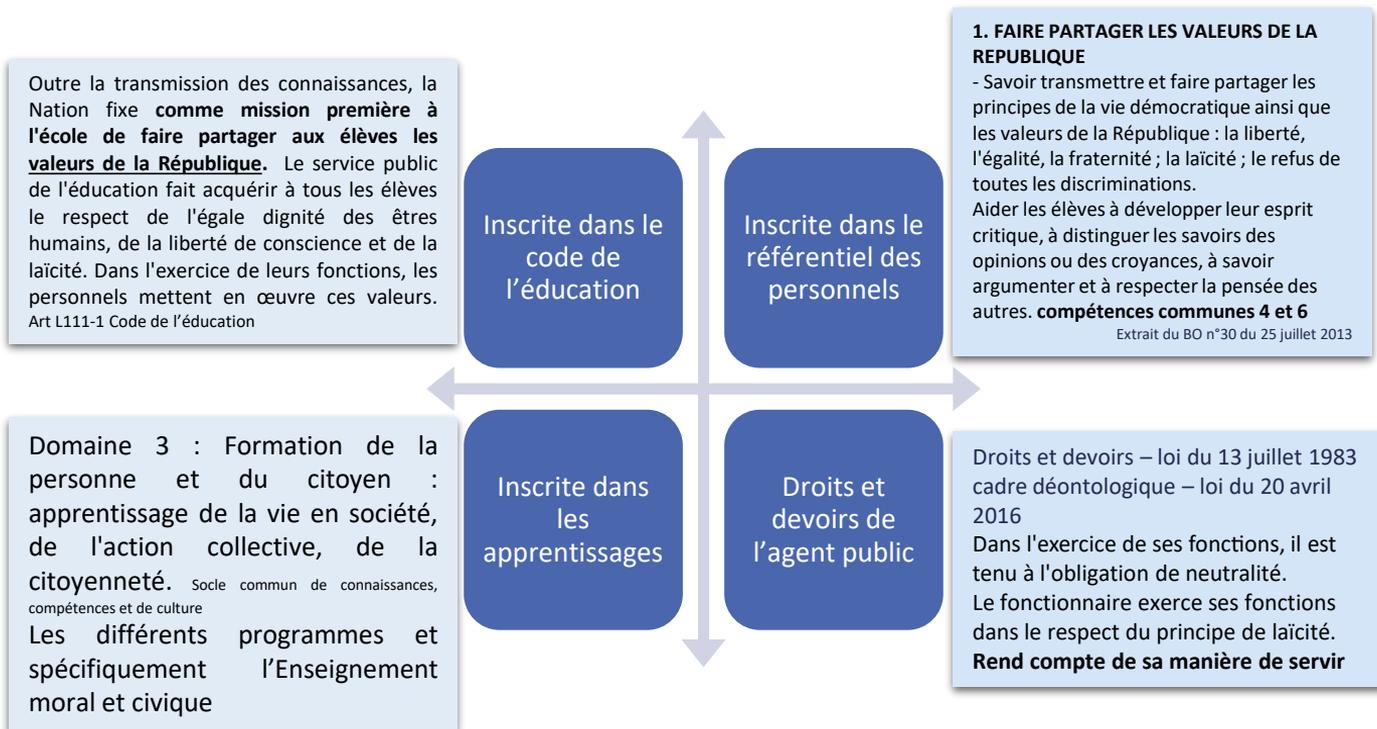
- Liberté de conscience
- Liberté de l'exercice du culte
- Égalité sans distinction de religion
- Primauté de la loi civile sur la loi religieuse
- Neutralité des agents publics

D'après QPC du 21 février 2013

# Le cadre réglementaire : la laïcité, un principe de la République

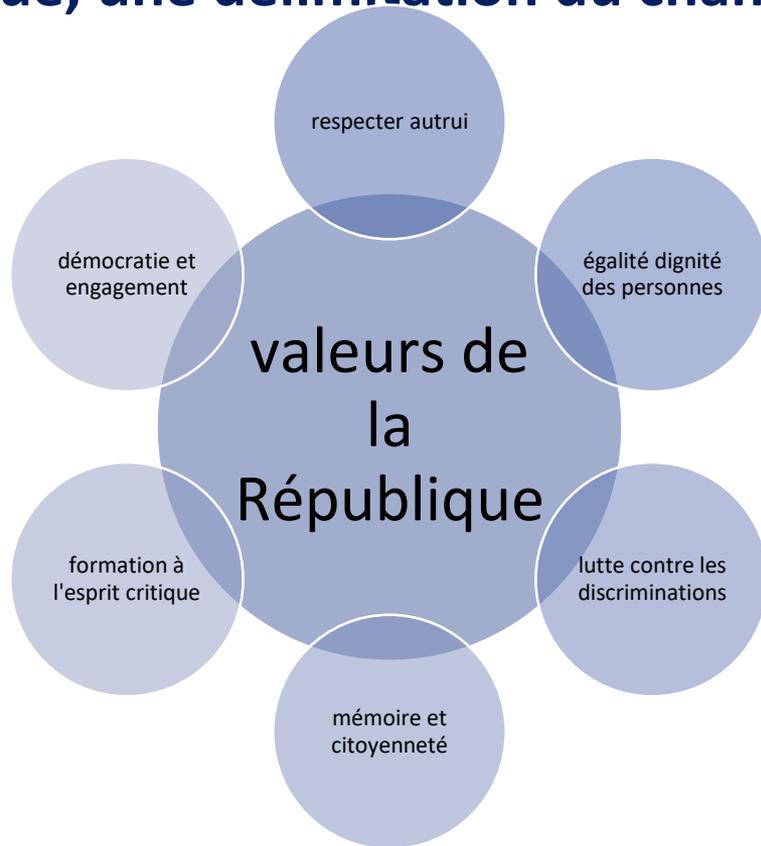


# Le cadre réglementaire : une mission de l'École

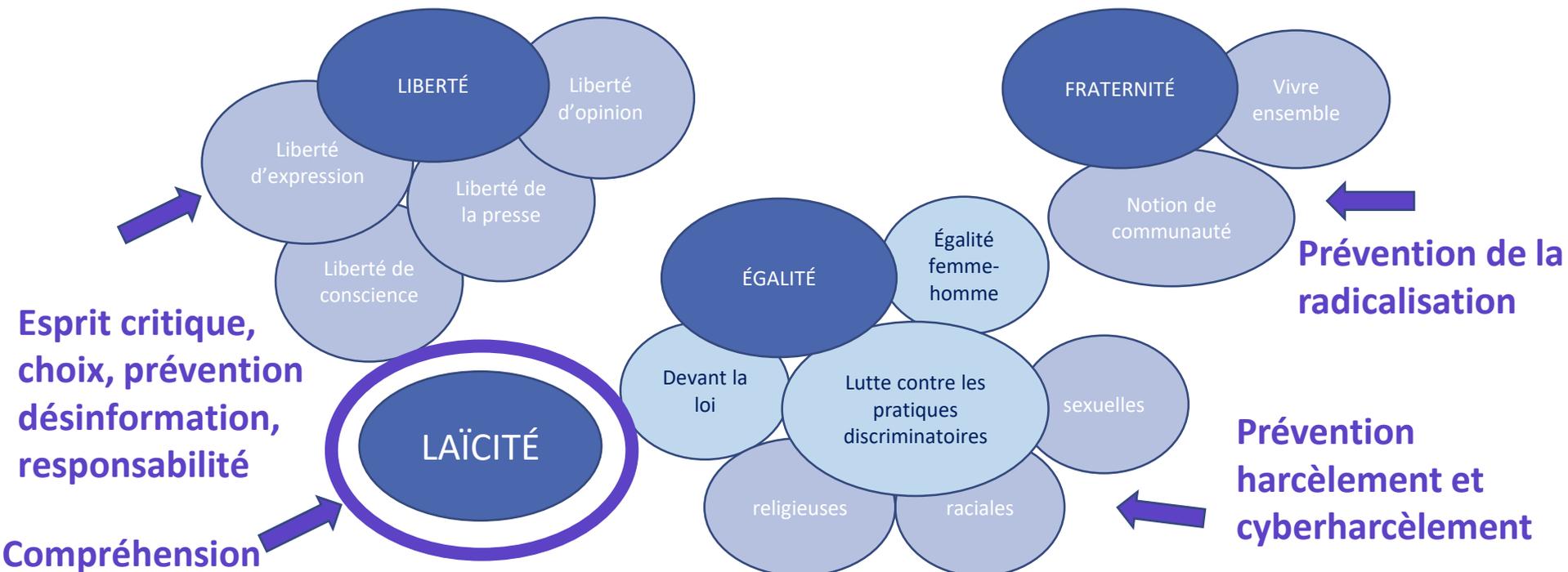


# Les valeurs de la République, une délimitation du champ

Transmettre et faire partager les valeurs de la République à l'École, c'est aborder toutes les différentes dimensions d'une éducation à la citoyenneté



## Les valeurs de la République à l'École et les attendus :



Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont **la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité**. S'en déduisent **la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le refus de toutes les formes de discriminations**. EMC - **BOEN**

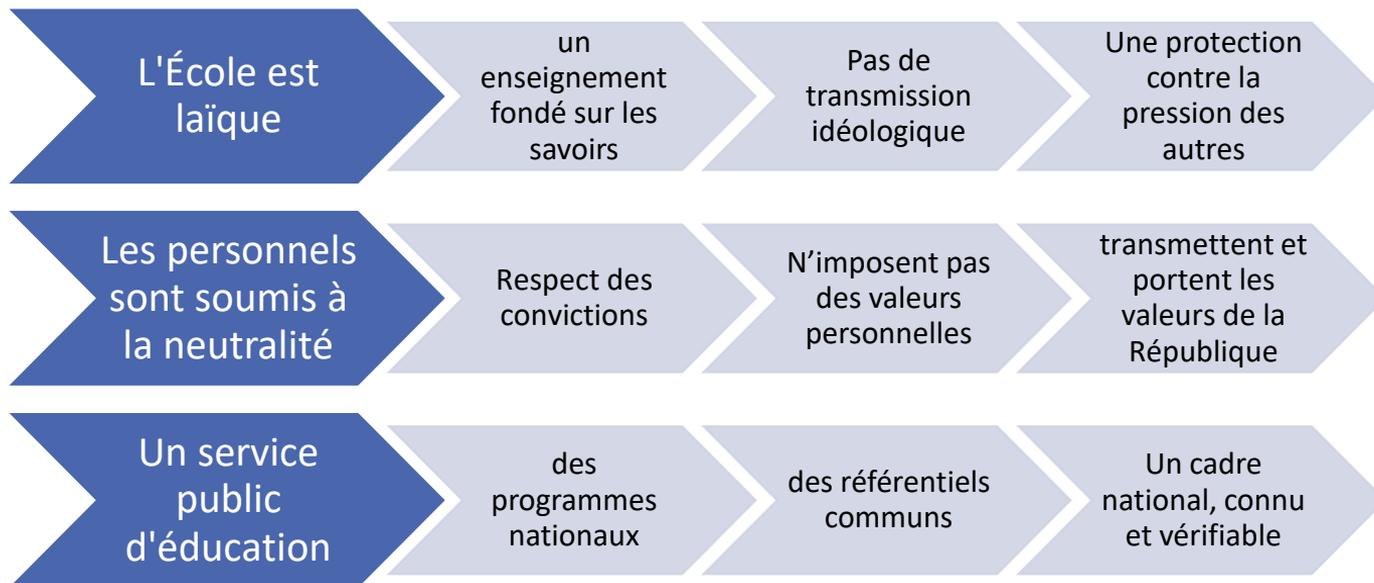
# Les spécificités de l'École

Obligations et garanties

# L'École un espace particulier



# les garanties pour les usagers



# Des obligations pour les élèves

- **Article L141-5-1**
- Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.

Discrétion

L'élève peut exprimer, dans les limites de la liberté d'expression, des convictions même religieuses

Permet une  
« respiration laïque »  
Catherine Kintzler

# Des obligations pour les élèves

- **Titre Ier : Les droits et obligations des élèves Chapitre unique. Article L511-1**
- **Les obligations des élèves** consistent dans **l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études** ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.
- **Sous-section 3 : Obligation d'assiduité**
- **Article R511-11**
- L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article L. 511-1 consiste, pour les élèves, à **se soumettre aux horaires d'enseignement** définis par l'emploi du temps de l'établissement. Elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers.
- **Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées.**
- Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention.

Pas de choix dans les enseignements,  
dans les activités ;  
Pas de choix dans les modalités de cet  
enseignement.

Un cadre : le programme national.  
La liberté pédagogique de  
l'enseignant dans ce cadre  
réglementaire.

# Les parents, des usagers

- Acceptent les règles au moment de l'inscription
  - Pas de choix dans les enseignements, dans les activités ;
  - Pas de choix ou de regard sur les modalités de cet enseignement.
- Sont accueillis et participent à l'école
  - Sont des usagers sans restriction autre que celles du droit général sauf s'ils prennent en charge une activité assimilable à celle des enseignants.

Ne sont pas soumis au code de l'éducation

Ne pas confondre co-éducation et ingérence

Différence parent accompagnateur et parent prenant en charge une activité assimilable à celle de l'enseignant.

# Le personnel de l'éducation nationale

Individu - citoyen

- Personne
- Individu
- Liberté de conscience
- Liberté d'expression
- Personnalité
- Obligation d'agir s'il a la connaissance d'un délit – Art 40 Code de procédure pénale

Devoir de réserve

Discretion professionnelle

Secret professionnel

Droit de retrait

Agent public : professeur, AED,  
AESH, CPE,...

- Quel que soit le statut, mission de service public, dépositaire et incarnation d'une autorité
- Identité professionnelle soumise à la déontologie de l'agent public
- Représentant de l'Etat, porteur des valeurs de la République
- Respect du cadre de l'action
- Rendre compte de sa manière de servir.

Obligation d'exécution des tâches confiées –  
art 28 Loi 83.634

Obligation d'obéissance  
hiérarchique – art 28 Loi 83.634

# Le personnel dans l'éducation nationale, un agent public de l'État

- Représentant de l'État,
- Comme agent public, cadre déontologique – loi du 20 avril 2016

Article 1 – article 25 loi 83.634

Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité.

Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.

Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses.

Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

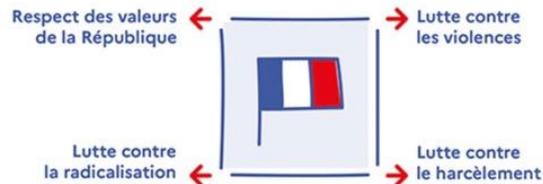
# La protection pour les personnels

## Loi du 24 août 2021, renforçant les principes républicains

- **Article 10 - modifie** l'article 431-1 du code pénal :
- « Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la fonction d'enseignant est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

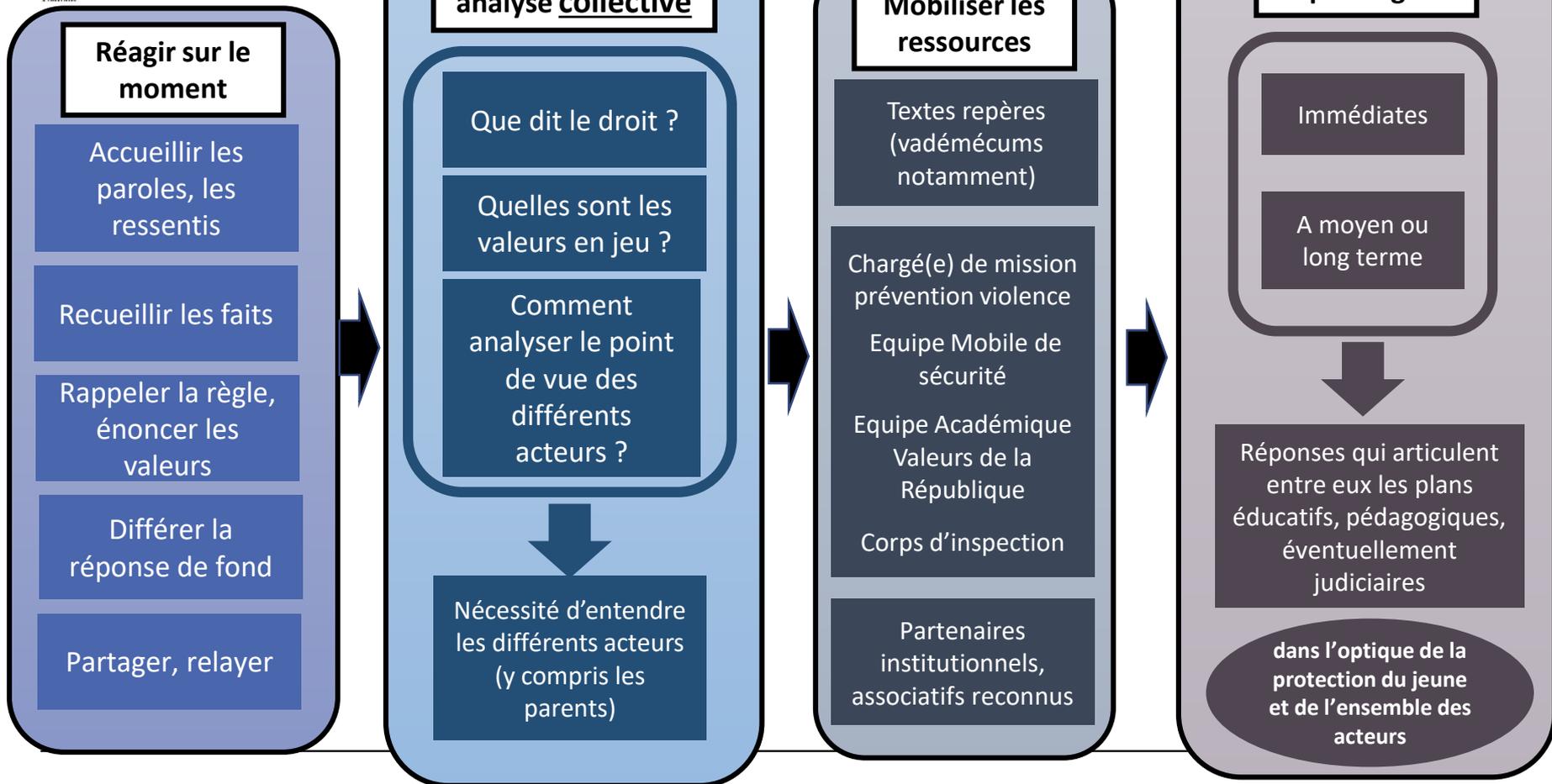
## Un accompagnement renforcé

- Droit à la protection fonctionnelle – art 11 Loi le Pors - Octroi simplifié, Grenelle de l'éducation
- Accompagnement systématique par une équipe dédiée au sein du carré régalien



# Réfléchir à partir de situations : comprendre comment agir.

Décrypter des situations,  
Proposer des attitudes et des actions



**Réagir sur le  
moment**

**Prise de recul, analyse  
collective**

**Mobiliser des ressources**

**Pistes d'action, pour agir**

---

# Situation n°1

classe de CE1 -Des parents se plaignent d'une activité conduisant à la réalisation d'une carte pour Noël

Ou

classe de CE1 -Des parents se plaignent d'une activité conduisant à la réalisation d'un calendrier de l'avent

Ou

classe de CE1 -Des parents se plaignent d'une activité conduisant à la réalisation d'une galette des rois



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « Laïcité » fiche 16)

### Les questions soulevées par la situation

- Des parents qui interrogent les choix pédagogiques de l'enseignant.
- Une interrogation sur la neutralité de l'école

### Les références à mobiliser pour répondre

- Les programmes scolaires.
- Le code de l'éducation dimension laïque des programmes scolaires Article L311-4

### Les pistes de réponses

- Les programmes et le travail sur les calendriers et le repérage dans le temps sans considérer l'aspect religieux.
- La liberté pédagogique et les choix de l'enseignant dans le cadre des programmes.
- La neutralité de l'État et la sécularisation de la société n'empêche pas d'aborder des fêtes à dimension religieuse dans leur aspect culturel.

### Les prolongements à envisager

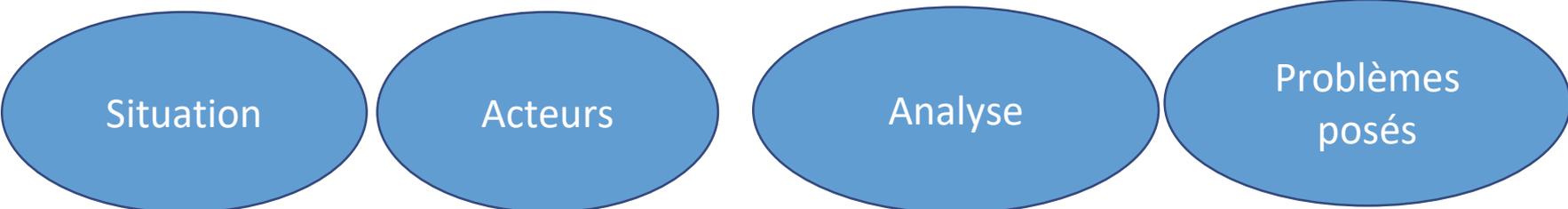
- Penser l'information précise et explicite du travail pédagogique engagé.
- Travail sur ce que compose une culture
- Interroger les pratiques d'activités « institutionnalisées »

### Les points de vigilance

- L'appui est sur les programmes scolaires
- Le dialogue s'appuie sur les objectifs du professeur.

# Situation n°2

En cours, une élève interpelle continuellement son professeur : « comment vous savez que ce que vous dites c'est vrai ? »



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « Laïcité » fiche 8)

### Les questions soulevées par la situation

- L'opposition croire-savoir
- La mission et les objectifs de l'école
- La science – les religions – les fausses informations

### Les références à mobiliser pour répondre

- Les programmes scolaires et le savoir scientifique.
- Le code de l'éducation L111-1

### Les pistes de réponses

- Le professeur doit prendre le temps de démontrer parfois comment le savoir se réalise
- Interroger l'élève sur le pourquoi de cette question ?
- Créer une interaction entre les élèves pour faire émerger savoir-croyance.

### Les prolongements à envisager

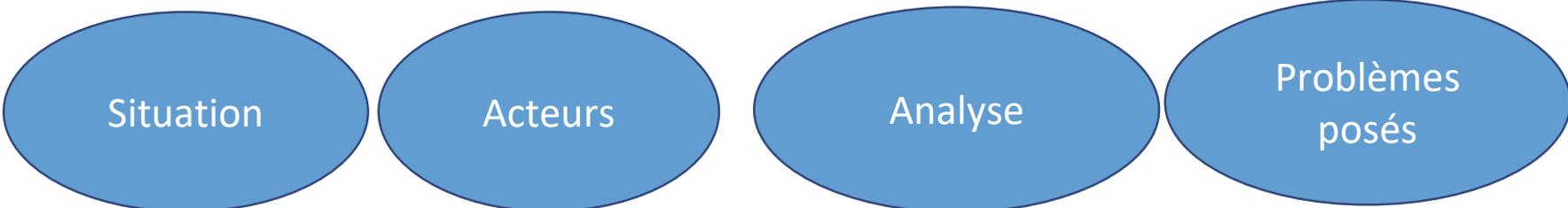
- Pratique de l'information, démarche EMI comment se crée l'information. Qu'est-ce que croiser des sources
- Travail sur une démarche scientifique

### Les points de vigilance

- Milieu informationnel de l'enfant
- Ne pas être dans le jugement pour permettre l'expression de l'élève
- Contestation sous-jacente par un tiers

# Situation n°3

Dans la préparation d'une sortie pédagogique avec nuitée, des parents d'élèves veulent avoir l'assurance que leurs enfants pourront manger halal sinon ils ne participeront pas à la sortie inscrite dans le projet de l'année.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « Laïcité » fiches 11 et 13)

### Les questions soulevées par la situation

- Le cadre de la classe dans une situation de classe déportée
- Le respect des croyances des usagers
- Le cadre laïque de l'École comme service public d'éducation

### Les références à mobiliser pour répondre

- Art 1 et 2 de la loi de 1905 : non subvention des cultes
- Art 1 de la constitution de la Ve république – liberté de conscience.
- S'appuyer sur la charte de la laïcité pour expliciter.

### Les pistes de réponses

- En situation de classe déportée, les éléments sont identiques que pour la classe. Les régimes particuliers liés à des PAI sont à considérer.
- Le centre accueillant peut proposer du choix aux enfants mais pas prise en compte de prescription religieuse qui reviendrait à subventionner un culte.

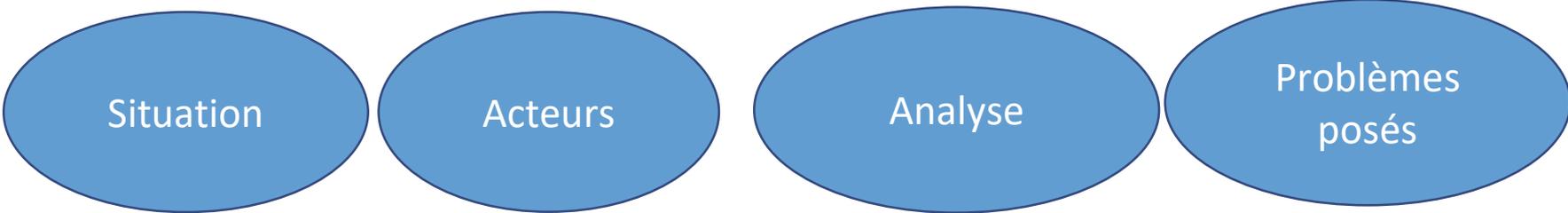
### Les prolongements à envisager

### Les points de vigilance

- La demande formulée peut masquer une difficulté pour le paiement de la sortie de la part des familles
- Rester dans le cadre possible de l'École

# Situation n°4

CM2 - Lors d'un séjour en classe découverte un élève refuse de manger de la viande et tente de convaincre ses camarades de faire de même. Il évoque l'impact de la consommation de viande sur le réchauffement climatique.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « Laïcité » fiche 13)

### Les questions soulevées par la situation

- Le cadre de la classe dans une situation de classe déportée
- Liberté de conscience des élèves
- La liberté d'expression des élèves et ses limites

### Les références à mobiliser pour répondre

- Art 10 et 11 de la DDHC
- Art 1 loi de 1905 – liberté de conscience et art L 111-1 code de l'éducation
- Liberté d'expression et ses limites
- S'appuyer sur la charte de la laïcité pour expliciter.

### Les pistes de réponses

- En situation de classe déportée, les éléments sont identiques que pour la classe. Les régimes particuliers liés à des PAI sont à considérer, un enfant peut ne pas manger de viande.
- Respecter les croyances individuelles
- Protection de la liberté de choix des autres. Faire émerger qu'il s'agit des convictions de l'élève et qu'il n'a pas à imposer.

### Les prolongements à envisager

- Lien avec une action autour du développement durable
- Lien avec l'école promotrice de santé
- Lien avec la famille de l'enfant pour lui expliquer son attitude.

### Les points de vigilance

- L'action de pression de l'enfant sur ce sujet.
- Rester dans le cadre possible de l'École, respecter ses engagements et ses convictions tout en protégeant les autres.

# Situation n°5

une élève de CE1 dit à sa camarade pendant la récréation alors qu'elle prenait son goûter : "tu n'as pas le droit de manger , c'est le ramadan !"

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- Pression exercée par un élève sur un autre élève
- Pratique personnelle des préceptes d'un culte
- Le rapport soi / les autres
- Une expression en lien avec une pratique religieuse réelle... ou supposée de l'élève considéré

### Les références à mobiliser pour répondre

- La liberté de conscience – art 1 loi de 1905
- Respect des croyances de chacun.
- Respect de l'autre et des libertés de chacun, liberté de conscience notamment en lien avec la laïcité

### Les pistes de réponses

- Reprendre l'élève, introduire ce qu'elle fait et ce que les autres peuvent faire.
- Rassurer l'autre élève qui prend son goûter qu'elle a le droit de le faire.

### Les prolongements à envisager

- Travail sur le respect de l'autre,
- La liberté de conscience, de religion
- La tolérance, la liberté de choix
- Les composantes de l'identité : l'assignation sur des supposés

### Les points de vigilance

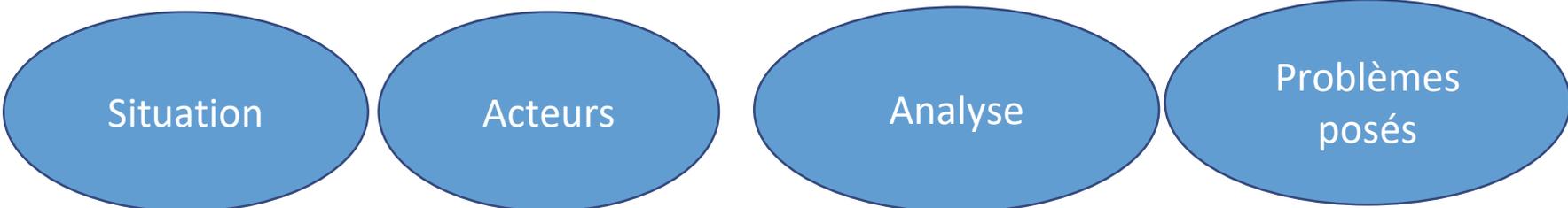
- Ne pas se lancer dans une mise en garde sur les carences liées au jeun rituel, respect de la pratique de chacun.
- L'élève a le droit d'exprimer des éléments concernant sa religion mais cela doit rester dans le cadre de la liberté d'expression.
- Être vigilant sur la pression exercée qu'elle ne devienne pas prosélyte. Envisager d'informer les parents.
- La situation peut aussi être une situation d'assignation identitaire

# Situation n°6

Lors d'un travail sur le métier et les noms de métiers, la liste à travailler est la suivante :

- Boulanger,
- Garagiste,
- Professeur,
- Agriculteur,
- Médecin,
- Plombier,
- Infirmier.

Un parent d'élève s'étonne.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- Mission de l'école
- Posture de l'enseignant comme incarnation des valeurs de la République
- Représentation de l'enseignant sur un travail sur des métiers représentés comme des métiers qui seraient masculins.

### Les références à mobiliser pour répondre

- Le code de l'éducation - art L111-1 lien avec l'art 1<sup>er</sup> de la constitution de la Ve République
- Compétence commune 1 du référentiel métier du professorat et de l'éducation
- Article L311-4 code de l'éducation Les programmes scolaires [...] le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité.

### Les pistes de réponses

- Travail réflexif pour le professeur, prise de conscience des stéréotypes véhiculés
- Considérer la dimension modélisante du professeur.

### Les prolongements à envisager

- Interroger ses pratiques et la projection de ce que l'on conduit dans son enseignement.

### Les points de vigilance

- Être attentif à l'avenir sur ce qui est mis en œuvre

# Situation n°7

Un père d'élève prend rendez-vous avec la directrice du groupe scolaire. Il accuse la professeure des écoles de sa fille, élève en CM1 et les élèves de la classe d'être racistes.

Lors de la préparation de la classe verte, les élèves devaient constituer des chambrées de quatre, sa fille aurait été écartée par ses camarades qui auraient déclaré « toi, on te veut pas ! ».

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- Accusation de racisme de la part d'un père d'élève => accuse d'un délit, relève de l'art 40 du code de procédure pénal.
- Attaque contre un représentant de l'État dans l'exercice de ses fonctions.
- Du côté de l'enseignant et des élèves il y a diffamation de la part du père de l'élève
- Paroles de l'élève rapporté par un père, situation de mise à l'écart d'une élève qui est à observer.

### Les références à mobiliser pour répondre

- L'identification des faits de discrimination – défenseur des droits.
- Loi du 13 juillet 1990 réprime tout acte raciste, antisémite ou xénophobe
- L'article 1 de la Constitution « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »
- Vademecum lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Si dimension mise à l'écart et situation qui relève du harcèlement, dispositif Phare à considérer.

### Les pistes de réponses

- Etablir un fait établissement, relever factuellement les faits
- Prévenir son supérieur hiérarchique.
- Si la menace établie, porter plainte et demander la protection fonctionnelle auprès du recteur
- Recevoir le père avec le directeur et l'IEN. Ou se faire accompagner par l'EAVR

### Les prolongements à envisager

- Travailler sur les discriminations, et revenir sur les faits surtout si les élèves ont entendu les paroles du parent.
- Travailler sur la différence et le groupe.

### Les points de vigilance

- Ne pas rester seul, informer.
- En cas de menace et d'entrave, la loi du 24 août 2021 peut s'appliquer

# Situation n°8

Un AESH ne comprend pas pourquoi le directeur du PIAL en lien avec le directeur de l'école ne l'a pas autorisé à s'absenter le jour de la rentrée scolaire pour une fête religieuse.

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir fiche V 16)

### Les questions soulevées par la situation

- Droit des agents publics à des absences pour motifs religieux
- Nécessité de service

### Les références à mobiliser pour répondre

- Article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- circulaire n°2017-050 du 15-3-2017 , liste des fêtes religieuses autorisées

### Les pistes de réponses

- Approche RH pour l'explication des conditions de dépôt de cette demande
- Expliquer le refus pour nécessité de service.

### Les prolongements à envisager

- Les élèves ont également le droit à deux jours d'absence pour des motifs religieux.

### Les points de vigilance

- Être attentif à la compréhension par l'agent des explications. Notifier par écrit le refus et les motifs.

# Situation n°9

Des mamans qui portent le voile accompagnent une sortie à la bibliothèque municipale. Elles se proposent pour prendre en charge un groupe d'élèves sur une activité préparée par les enseignants.

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir fiches V 22 e et 23)

### Les questions soulevées par la situation

- Statut du parent accompagnateur
- Parent : usager non astreint à la neutralité ?

### Les références à mobiliser pour répondre

- Vademecum laïcité fiche 22 – différence parent accompagnateur et activité
- cour administrative d'appel de Lyon a, le 23 juillet 2019 (N°17LY04351)

### Les pistes de réponses

- Le professeur des écoles doit indiquer aux parents que pour l'activité bibliothèque, ils exercent une activité assimilable à une activité d'enseignement ce qui induit le respect de la neutralité.

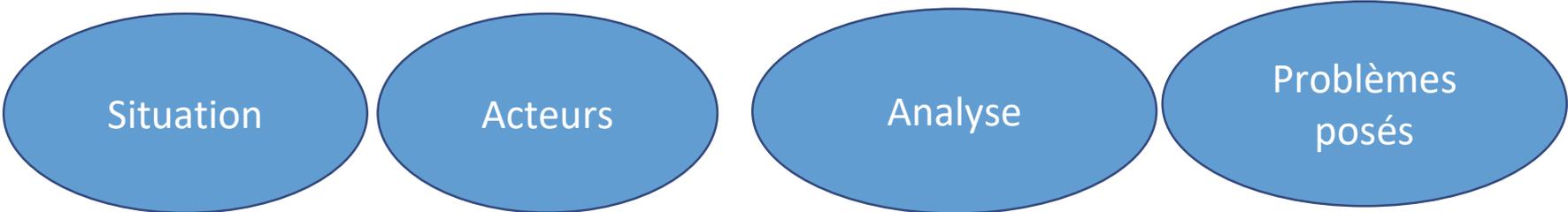
### Les prolongements à envisager

### Les points de vigilance

- Anticiper et expliquer la différence entre un accompagnement de sécurité et une prise en charge d'élève pour une activité à dimension pédagogique.

# Situation n°10

Dans la liste du matériel à avoir en classe, il est indiqué que les enfants doivent avoir des chaussons pour la pratique de la motricité. Les filles doivent avoir des chaussons blancs, les garçons des chaussons noirs.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- Mission de l'école
- Posture de l'enseignant comme incarnation des valeurs de la République

### Les références à mobiliser pour répondre

- Le code de l'éducation - art L111-1 lien avec l'art 1<sup>er</sup> de la constitution de la Ve République
- Compétence commune 1 du référentiel métier du professorat et de l'éducation

### Les pistes de réponses

- Travail réflexif pour le professeur, prise de conscience des stéréotypes véhiculés
- Considérer la dimension modélisante du professeur.

### Les prolongements à envisager

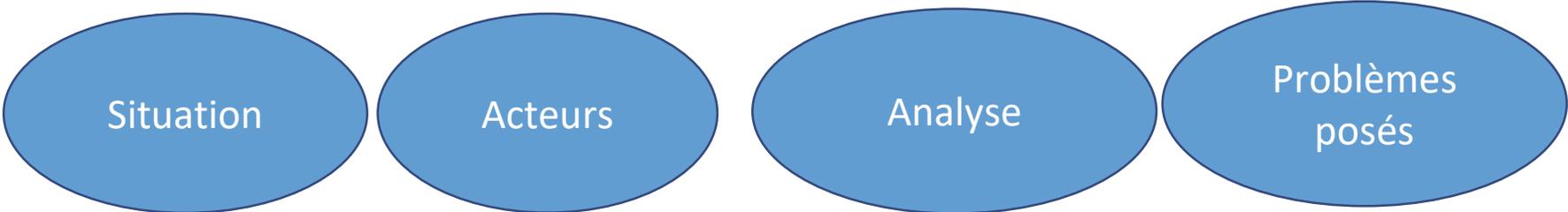
- Interroger ses pratiques et la projection de ce que l'on conduit dans son enseignement.

### Les points de vigilance

- Être attentif à l'avenir sur ce qui est mis en œuvre

# Situation n°11

Pendant la récréation, deux élèves s'apostrophent mutuellement par des appellations « sales juifs », « fils de juifs ».



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir fiches 3, 10 et 13 V « agir contre le racisme »)

### Les questions soulevées par la situation

- Apostrophe entre élèves tend à l'antisémitisme => délit

### Les références à mobiliser pour répondre

- Loi du 13 juillet 1990 réprime tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - article R 127-7 du code pénal
- L'article 1 de la Constitution « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »
- Art L111-1 du code de l'éducation – 4<sup>e</sup> savoir fondamental le respect d'autrui
- Vademecum lutte contre le racisme et l'antisémitisme

### Les pistes de réponses

- Echanger avec les élèves pour qu'ils verbalisent le sens de cette apostrophe
- Expliquer le sens des mots, reprendre ce qui constitue une injure
- Informer les parents des élèves

### Les prolongements à envisager

- Travailler sur les discriminations, et revenir sur les faits
- Travailler sur le respect, travail sur la communication non violente.

### Les points de vigilance

- Peut être un marqueur d'exposition à des propos

# Situation n°12

Une AESH en maternelle porte continuellement un bonnet lui couvrant les cheveux.

ou

Alors qu'il fait chaud et qu'elle porte une robe sans manche le tatouage avec une grande croix de l'AESH devient apparent.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (V « laïcité » fiche 18)

### Les questions soulevées par la situation

- Statut de l'AESH
- Neutralité de l'agent public

### Les références à mobiliser pour répondre

- Loi du 13 juillet 1983 sur les droits et obligations de l'agent public
- Loi du 20 avril 2016 – art 1<sup>er</sup> déontologie de l'agent public – obligation de respect du principe de neutralité. la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique rappelant que, dans l'exercice de leurs fonctions, les agents publics ne doivent marquer aucune préférence à l'égard de telle ou telle conviction, ni donner l'apparence d'un comportement préférentiel ou discriminatoire, notamment par la manifestation de leurs convictions religieuses.

### Les pistes de réponses

- Le professeur des écoles concerné doit en informer le directeur d'école qui en référera au directeur du PIAL.
- Entretien par l'IEN avec l'AESH pour lui demander de se conformer à ses obligations : enlever la coiffe ou masquer la croix.

### Les prolongements à envisager

- Démarche disciplinaire la demande formulée n'est pas prise en compte.

### Les points de vigilance

- Établir les faits par écrit et faire remonter par voie hiérarchique

# Situation n°13

Lors d'une sortie pédagogique au musée, une élève évite les salles avec les statues. Le lendemain, son père arrive furieux et menace la professeure des écoles, les filles ne doivent pas voir cela !!

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (fiches 8 et 9 V « Laïcité »)

### Les questions soulevées par la situation

- Refus – évitement - d'une activité par un élève
- Réaction d'un parent soutenant l'évitement de sa fille, la dimension religieuse est sous-jacente.
- Cadre du programme d'apprentissage et liberté pédagogique du professeur.

### Les références à mobiliser pour répondre

- Pour l'élève : Code de l'éducation L511-1 et R511-1 – Pour le père le rappel que les programmes et les obligations liées à l'inscription de son enfant sont connus.
- Programme en référence duquel la sortie a été organisée. Rappel école laïque donc des savoirs pas des croyances ou des idéologies.

### Les pistes de réponses

- Recueillir les faits, l'indiquer au directeur de l'école
- Recevoir les parents pour expliquer à nouveau le cadre de l'activité et les obligations scolaires
- Si la menace établie, porter plainte et demander la protection fonctionnelle auprès du recteur

### Les prolongements à envisager

- Revenir à la classe l'objectif de l'activité sans stigmatiser l'élève.

### Les points de vigilance

- Rester dans le cadre de l'écriture des programmes
- Ne pas juger les croyances familiales mais être attentif à ce que la réaction provoquée ne se traduise pas en menaces

# Situation n°14

Le sou des écoles souhaite organiser une kermesse après l'école dans l'école et un barbecue, les propositions sont les suivantes :

un barbecue hallal et un barbecue "ordinaire", d'autres parents proposent un barbecue hallal "au moins on n'a pas de problème"

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « laïcité » fiche 11)

### Les questions soulevées par la situation

- Lien social et de la règle pour faire du commun
- Sou des écoles – professeur des écoles peuvent être présents et interviennent en extra scolaire pour les écoles de la commune. Association mairie et école à une activité => question de la neutralité.

### Les références à mobiliser pour répondre

- Art 1<sup>er</sup> de la constitution de la Ve République : La République est laïque et l'école est laïque
- Art 1 et 2 loi de 1905 – garantie liberté de conscience – ne subventionne ni ne salarie aucun culte.

### Les pistes de réponses

- Le sou des écoles intervient dans un établissement public, en associant le nom de l'établissement à l'activité, le choix du halal n'est pas possible, il reviendrait à subventionner un culte.
- Les professeurs des écoles ne peuvent s'associer à ce fait

### Les prolongements à envisager

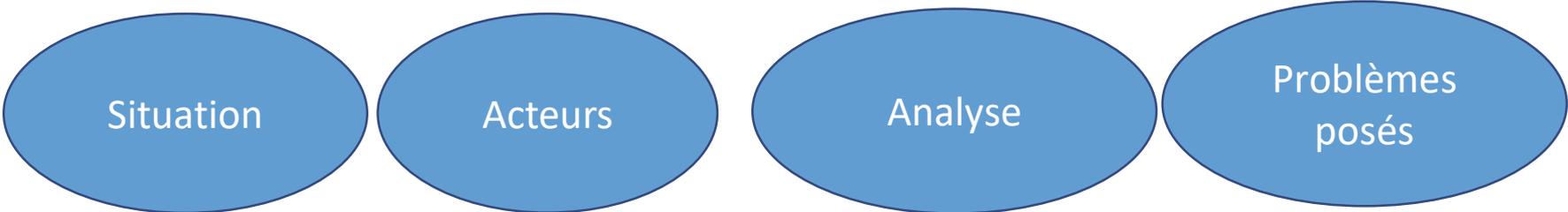
### Les points de vigilance

- Si le sou des écoles passe outre, les professeurs des écoles membre de l'association pourraient être accusés d'avoir enfreints le devoir de neutralité. Même situation si association de parents d'élèves, réputation de l'école.

# Situation n°15

En classe, le professeur des écoles prépare avec les enfants des poèmes pour la fête des mères,

Une élève de la classe déclare: « mais comment on fait pour M, il a deux papas ! »



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- La question de la norme sociale vue par les enfants
- Les activités ritualisées et l'évolution de la société

### Les références à mobiliser pour répondre

- Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe
- L'article 1 de la Constitution « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »
- Article L311-4 code de l'éducation sur les programmes scolaires

### Les pistes de réponses

- Considérer les réactions de M
- Considérer la justesse de la remarque de l'élève et proposer une adaptation du poème

### Les prolongements à envisager

- Un travail sur l'évolution de la famille
- Travailler sur la différence et le respect d'autrui
- Travail au sein de l'école sur la posture éthique.

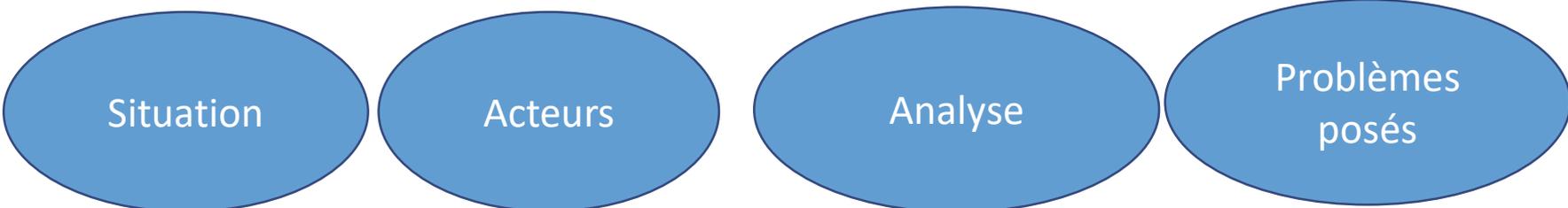
### Les points de vigilance

- Rapporter à la famille de M les échanges pour éviter un malentendu

# Situation n°16

En CP, dans un temps ritualisé de début d'heure, un élève apporte un objet personnel pour le présenter.

Au cours du mois de décembre, un enfant vient avec un santon figurant l'enfant Jésus



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « laïcité » fiche 3)

### Les questions soulevées par la situation

- Elève a suivi la consigne et apporte un objet personnel relevant du religieux. Il a le droit de parler de ses croyances.
- Limite de l'expression du religieux par les élèves.
- Posture de l'enseignant comme incarnation des valeurs de la République et doit faire discerner le registre croyance – savoirs.

### Les références à mobiliser pour répondre

- Le code de l'éducation - art L111-1 lien avec l'art 1<sup>er</sup> de la constitution de la Ve République
- Compétence commune 1 du référentiel métier du professorat et de l'éducation
- Article L311-4 code de l'éducation Les programmes scolaires [...] le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité.
- Loi de 2004, interdiction de signe manifestant ostensiblement une appartenance religieuse - signe discret

### Les pistes de réponses

- Contextualisation du fait pour faire identifier que l'objet relève de la croyance personnelle de l'élève.
- Rappel du cadre de l'activité
- Travailler sur soi – les autres

### Les prolongements à envisager

- Un travail sur le fait religieux (Jésus a existé selon des sources historiques)
- L'expression du fait religieux et la laïcité dans l'école

### Les points de vigilance

- L'élève ne doit pas être prosélyte.
- Se placer à disposition des familles pour échanger sur la situation si des questions voient le jour.

# Situation n°17

En classe de CM1, après une remarque de camarades, un élève s'énerve et menace « vous êtes tous des mécréants ! Mon père va venir et vous faire la peau ! »

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- Menace (projet de nuire à autrui) formulée par un élève avec une dimension religieuse
- Paroles de l'enfant et contexte familial

### Les références à mobiliser pour répondre

- Art 10 et 11 de la DDHC
- Loi de 1881 sur la liberté de presse, donne les limites de la liberté d'expression et article 227-24 du Code pénal (1994) incitant à la haine, au terrorisme et portant atteinte à la dignité de l'homme. Il s'agit d'un délit et donc art 40 code de procédure pénal peut être mobilisé.

### Les pistes de réponses

- Intervenir, apaiser la situation et interroger l'élève sur ses paroles et leur sens, dialogue avec les autres élèves.
- Prévenir son supérieur hiérarchique.
- Etablir un fait établissement, relever factuellement les faits
- Recevoir les parents avec le directeur et l'IEN. Ou se faire accompagner par l'EAVR

### Les prolongements à envisager

- Travailler sur les discriminations, et revenir sur les faits surtout si les élèves ont entendu les paroles du parent.
- Travailler sur la différence et le groupe.

### Les points de vigilance

- Ne pas rester seul, informer directeur d'école, IEN
- S'interroger collectivement pour savoir si IP nécessaire

# Situation n°18

Lors d'une séance avec l'intervenant musique qui porte sur la Marseillaise, des échanges sont tendus entre lui et une élève qui déclare : « vous le savez bien moi je n'apprends pas ce chant sanguinaire, c'est comme mon frère ! »

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- Refus d'un enseignement par un élève en évoquant une croyance personnelle
- Cadre du programme d'apprentissage

### Les références à mobiliser pour répondre

- Code de l'éducation L511-1 et R511-1
- Programme d'EMC

### Les pistes de réponses

- Recueillir les faits, l'indiquer au directeur de l'école
- Recevoir les parents et ré-expliquer les obligations scolaires
- Considérer l'effet sur l'intervenant extérieur, échanger avec lui. Contact possible avec la mairie.

### Les prolongements à envisager

- Rappeler à la classe l'objectif de l'activité sans stigmatiser l'élève.

### Les points de vigilance

- Rester dans le cadre de l'écriture des programmes
- Ne pas juger les croyances familiales

# Situation n°19

En classe de CM2, lors d'une séance sur le développement des êtres vivants, un élève s'exclame en parlant d'un camarade : « Lucas il n'aurait pas dû exister car il a deux mamans. Mes parents disent que ce n'est pas normal. »

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes  
posés

## Points à considérer pour l'étude de cette situation

### Les questions soulevées par la situation

- Expression d'une opinion des parents par un élève. Opinion qui relève de l'homophobie
- Acceptation de l'autre et respect d'autrui dans sa diversité.

### Les références à mobiliser pour répondre

- L'article 1 de la Constitution « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »
- Art L111-1 du code de l'éducation – 4<sup>e</sup> savoir fondamental le respect d'autrui mais aussi Article L311-4 sur Les programmes scolaires
- L'identification des faits de discrimination – défenseur des droits.

### Les pistes de réponses

- Considérer les réactions de Lucas.
- Faire discerner à l'élève et avec les autres élèves de la classe les registres d'opinion et de savoirs.
- Travailler sur la liberté d'expression

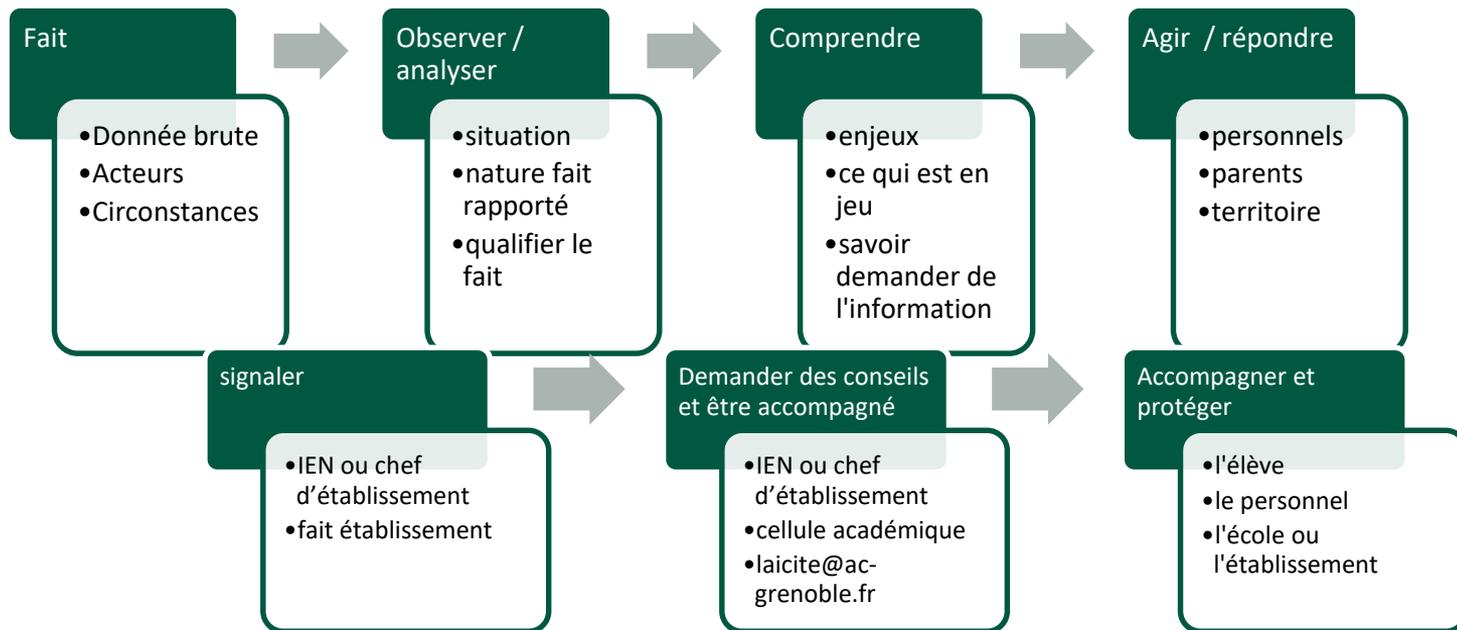
### Les prolongements à envisager

- Un travail sur l'évolution de la famille
- Travailler sur la différence et le respect d'autrui, dans le cadre d'un appel à projet de la DILCRAH par exemple #Tous unis contre la haine.

### Les points de vigilance

- Rencontrer séparément les familles concernées

# Gestion du fait, une démarche



# Des ressources qui peuvent être citées

---

# Des ressources juridiques

- Le code de l'éducation notamment les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
  - Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
  - La loi du 15 mars 2004
  - La loi du 24 août 2021
  - Eventuellement les lois cadres de l'EN
-

# Des ressources nationales



vingt-neuf notions ; une anthologie de textes fondamentaux ; les principaux textes de lois qui fondent les principes républicains.

Mais aussi "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>



Les professeurs de toutes les disciplines sont ainsi invités à consulter ce document pour construire, s'ils le souhaitent, une séance, voire une séquence, consacrée à la transmission des valeurs de la République à partir d'un point d'ancrage disciplinaire.

- Un outil de médiation et de formation le vade-mecum laïcité



- Reprécise les règles, et permet une transparence sur le principe et ses applications.
- Un outil pour comprendre et faire comprendre laïcité

- Fiches de portée générale
- Fiches ressources : pour les élèves, les personnels, les parents d'élèves, les intervenants extérieurs
- Glossaire

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

- Un outil de médiation avec les élèves

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves la sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



\* Un outil pour  
travailler et  
réfléchir sur ces  
questions.



\* un outil avec des  
situations  
d'apprentissage  
sur tous les cycles  
et le lycée